

Conseil municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

D 2-4/2024

Ressources
Humaines

-

Création d'un
emploi permanent
de Responsable du
pôle séniors et
animation

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 0

Excusés-représentés : 9

Votants : 33

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Les créations d'emploi font suite à une réflexion de réorganisation et permettent de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques. La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

La création d'un emploi doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Il est proposé :

La création d'un emploi de Responsable du pôle séniors et animation dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ou Assistants Territoriaux Socio-Educatifs (Catégorie A) à temps complet pour exercer les missions principales suivantes :

- **Diagnostic, élaboration et mise en œuvre des projets du pôle séniors de la commune :**
 - Analyser les besoins du public séniors sur le territoire communal,
 - Elaborer les projets de service en cohérence avec les orientations des élus,
 - Définir, mettre en œuvre, coordonner et assurer le suivi du programme d'animation à destination des séniors,
 - Favoriser et développer toutes les actions sociales multi partenariales.

- **Référent social sur les dispositifs, services et aides existants en direction des seniors :**
 - Accueil en flux ou sur rendez-vous des usagers séniors,
 - Possibles visites à domicile pour des séniors à mobilité réduite ou en perte d'autonomie,
 - Instruction des dossiers d'aide à la personne, des dossiers de téléassistance, dossiers retraite, dossiers d'aide sociale, aides administratives,
 - Référence des associations des domaines social et solidaire œuvrant sur le territoire.

- **Coordination administrative et budgétaire du pôle Séniors et Animations :**
 - Assurer la gestion administrative de l'ensemble du pôle (rédactions diverses : notes, délibérations, appel à projet),
 - Préparer les documents relatifs au budget du pôle et suivre l'exécution budgétaire, rechercher des financements,
 - Etablir les rapports d'activités et développer des outils de reporting et d'aide à la décision,
 - Assurer une réponse aux courriers ou demandes des usagers,
 - Gérer la flotte des véhicules du CCAS (gestion des révisions et travaux de réparation, gestion véhicule de location, suivi des carburants et kilométrage, planification des contrôles techniques),
 - Gérer les bâtiments mis à disposition du Pôle Séniors.

- **Management des agents du pôle séniors et animations :**
 - Animer, coordonner et superviser les différentes activités du pôle (portage de repas, foyer restaurant, transport accompagné, animations séniors, prévention santé),
 - Conduire les réunions d'équipe et diffuser les informations pertinentes au sein de l'équipe,
 - Responsabiliser les agents et garantir la discrétion professionnelle,
 - Mener les entretiens professionnels,
 - S'assurer d'une bonne qualité d'accueil du public,
 - Repérer et réguler les dysfonctionnements et les tensions,

- Encadrer des salariés en insertion et des jeunes volontaires en service civique.
- **Concevoir, mettre en œuvre et piloter le plan canicule et le plan prévention isolement :**
 - Actualiser les dispositifs,
 - Assurer la mise à jour du registre communal,
 - Organiser les astreintes,
 - Animer le réseau de bénévoles.
- **Pilotage et coordination des animations de la Direction des Affaires Sociales :**
 - Coordination des animations en direction des aînés, familles en difficulté, action prévention,
 - Mise en place des activités adaptées aux publics cibles,
 - Mener à bien des rencontres et des animations intergénérationnelles,
 - Coordonner les actions phares : Semaine Bleue, Savoir Rouler, Téléthon, Pédibus, VIF, Cœur des Femmes, Octobre Rose, Journée des droits de la femme, Journée du 25 Novembre....
 - Être force de proposition pour des actions novatrices répondant aux besoins de la population,
 - Participation en transversalité à la création du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
 - Participer aux actions du pôle.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des missions très spécialisées du poste et des besoins de la Direction de l'Action Sociale.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans les missions susvisées et diplômé dans ce secteur d'activité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- CRÉE ce poste au tableau des effectifs ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes afférents ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ